Communiqué de presse

La réintégration des suspendu.e.s un point c'est tout !

Le 20 février 2023 la Haute Autorité de Santé (HAS) lançait une consultation publique sur les obligations vaccinales des professionnelles et étudiant.e.s en santé, estimant déjà que plusieurs d'entre elles pourraient être levées notamment celle contre la COVID 19 . Elle vient de publier ce 30 mars, le premier volet de ses travaux qui conforte la proposition sa proposition initiale de plus rendre obligatoire certains vaccins dans celui du COVID 19.

Le ministre de la santé et de la prévention François Braun qui a saisi cette autorité pour prendre une décision concernant les salarié.es suspendu.e.s s'était engagé à suivre les recommandation de l'HAS, cependant il indique maintenant qu'il va consulter les fédérations de professionnelles et les autorités ordinales pour la mise en œuvre de la levée des obligations vaccinales pour les professionnels de santé.

Cette position n'est pas acceptable et la CGT demande l'intégration immédiate des personnels suspendue.e.

La CGT dès la parution de la loi du 5 aout 2021, a dénoncé les dispositions de ce texte et notamment sur la gestion de la vaccination. Favorable au vaccin pour protéger, la CGT constate que le COVID est maintenant en très net reflux. Nous rappelons aussi que de nombreux professionnel.l.e.s de santé par manque d'effectifs dans les établissements et services testé.e.s positifs au COVID 19 ont été autorisées à travailler .

Réintégrer les salarié.e.s suspendu.e.s serait la première étape pour mettre fin à cette injuste traitement dont ces professionnel.l.e.s ont fait l'objet d'autant que l'hôpital public et les secteurs de la santé manque de personnel de manière criante.

Montreuil le 07 avril 2023